

DEMANDE D'AJOUT D'UN ÉTUDIANT OU STAGIAIRE

Statut au centre de recherche (voir l'annexe)

Cocher une seule case. Si aucun des statuts ci-dessous ne s'applique, communiquez avec [Cristina Pulciani](#) aux Ressources humaines du CR-CHUSJ.

Étudiants¹ :

- Étudiant maîtrise
 Étudiant M.Sc. professionnelle
 Étudiant doctorat
 Stagiaire postdoctoral
 Étudiant visiteur de recherche

Stagiaires² :

- Stagiaire pour cours siglé. Sigle du cours : _____
 Stagiaire pour obtention du diplôme
 Stagiaire boursier d'un organisme subventionnaire
 Stagiaire Initiation à la recherche biomédicale CR
 Stage d'exploration (*veuillez utiliser [ce formulaire](#)*)
 Résident / Fellow MD en stage en recherche

Statut au Canada

- Canadien
 Résident permanent
 Étranger – avec permis
 Étranger – permis à obtenir

Informations obligatoires

Nom et prénom	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Courriel	
Niveau (cegep, BSc, MSc, PhD)	
Date de début	
Date de fin prévue	
Montant de la rémunération	
Code budgétaire principal	
Superviseur (Chercheur)	
Lieu où se déroule le projet	<input type="checkbox"/> CR-CHUSJ <input type="checkbox"/> CRME/ Technopôle <input type="checkbox"/> Télétravail
Langue de correspondance	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais

Veuillez retourner le formulaire ainsi que la lettre d'admission ou la confirmation de stage à affaires_academiques.crhsj.hsj@ssss.gouv.qc.ca au plus tard 3 semaines avant l'arrivée d'un étudiant ou stagiaire.

¹ Veuillez transmettre la **lettre d'admission** dans le programme d'étude avec le formulaire de demande d'ajout.

² Veuillez transmettre la **confirmation de stage** avec le formulaire. Voir l'annexe pour les détails.

ANNEXE

Statuts autorisés au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine

Au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine (CR-CHUSJ), tout étudiant ou stagiaire doit détenir un statut valide et respecter les conditions se rattachant à ce statut. Les [chercheurs réguliers](#) et les [chercheurs associés](#) peuvent superviser des étudiants et stagiaires au CR-CHUSJ.

Seuls les statuts ci-dessous sont permis au Centre de recherche³ :

Études supérieures et postdoctorales

L'étudiant à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat doit avoir été admis dans une université reconnue et être invité par un chercheur du CR-CHUSJ. Une preuve d'inscription et la lettre d'admission sont demandées. Tous les étudiants inscrits doivent respecter la *Politique de rémunération minimale du Centre de recherche*. La rémunération peut provenir des fonds du chercheurs, d'une bourse externe, d'un salaire professionnel (ex : salaire de MD, ergothérapeute, nutritionniste, etc) ou d'une combinaison de ceux-ci. Les charges de cours ne sont pas comptabilisées.

Programmes des maîtrise		
Maîtrise recherche	minimum 20 000 \$/an	jusqu'au 1 ^{er} dépôt
Maîtrise recherche – Prog. de Psychologie et psychoéducation	minimum 17 500 \$/an	minimum 2 ans
Maîtrise hybride ⁴	minimum 10 000 \$/an	minimum 2 ans
Maîtrise clinique ⁴	Aucune rémunération n'est exigée	
Programmes de doctorat		
Doctorat recherche	minimum 23 000 \$/an	jusqu'au 1 ^{er} dépôt
Doctorat recherche – Prog. de Psychologie et psychoéducation	minimum 20 000 \$/an	minimum 3 ans
Doctorat hybride (40-59 % de recherche) ⁴	minimum 10 000 \$/an	minimum 3 ans
Doctorat clinique ⁴	Aucune rémunération n'est exigée	
Stage postdoctoral		
Stage postdoctoral en recherche	minimum 40 000 \$/an	1 à 5 ans

Stages

Stagiaire pour un cours siglé :

- Conditions : l'étudiant doit être inscrit à un cours siglé de stage dans le cadre de ses études ;
- Pièce justificative requise : preuve d'inscription au cours siglé ou convention de stage ;
- Durée : selon la preuve d'inscription ou la convention du cours siglé ;
- Rémunération : facultative, sauf si précisé autrement par le programme de stage.

Stagiaire pour l'obtention du diplôme :

- Conditions : l'étudiant doit faire un stage obligatoire à l'obtention de son grade. Généralement ce statut s'applique à des étudiants étrangers ;

³ Pour les étudiants de moins de 18 ans, le seul statut possible est celui de « Stagiaire pour l'obtention du diplôme », avec une preuve d'assurance de l'établissement d'enseignement.

⁴ Selon le nombre de crédits de recherche ou de crédits pour la rédaction d'une thèse ou d'un mémoire sur le nombre de crédit total du programme (%). Par exemple, PhD R/I est un programme hybride, et PsyD est un programme clinique.

ANNEXE

- Pièce justificative requise : preuve que le stage est obligatoire à l'obtention du diplôme (convention de stage de l'université d'attache ou lettre du département) ;
- Durée : selon la convention de stage ;
- Rémunération : facultative, sauf si précisé autrement dans la convention de stage.

Stagiaire détenteur d'une bourse d'un organisme subventionnaire :

- Conditions : l'étudiant doit avoir reçu une bourse nominative de stage d'un organisme subventionnaire (COPSE/PREMIER, CRSNG, FESP, MITACS, Réseau Vision, etc.) ;
- Pièce justificative requise : Lettre d'octroi de la bourse nominative (au nom de l'étudiant, non du P.I.) ;
- Durée : selon la lettre d'octroi ;
- Rémunération : un complément de bourse est possible, mais non obligatoire.

Stagiaire dans le cadre du programme d'Initiation à la recherche biomédicale au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine:

- Conditions : l'étudiant doit être inscrit dans un programme d'études au moment du stage et être citoyen canadien ou résident permanent. Le stage doit avoir lieu à temps plein. Pour plus de détails, [consultez le site web](#) ;
- Pièce justificative requise : lettre d'acceptation dans le programme. Pour recevoir cette lettre, votre stage doit avoir été approuvé par les Affaires académiques du CR ;
- Durée : la durée proposée est de 8 à 12 semaines. Le stage doit avoir lieu au courant d'un seul trimestre ;
- Rémunération : obligatoire (minimum de 350\$ par semaine à partir de fonds dans le secteur recherche).

Stage d'exploration :

- Conditions : l'étudiant doit être inscrit dans un programme d'études en lien avec le stage proposé, ou avoir terminé ses études depuis moins de 6 mois. Le stage doit avoir lieu à temps partiel. Pour plus de détails, [consultez le site web](#) ;
- Pièce justificative requise : la proposition du projet de recherche doit être approuvée par les Affaires académiques du CR. Voir le [formulaire](#) sur le site web ;
- Durée : doit avoir lieu au courant d'un seul trimestre (maximum 4 mois) ;
- Rémunération : aucune rémunération possible.

Résident en stage de recherche :

- Conditions : le résident effectuant un stage de recherche doit être inscrit à la [Direction de l'enseignement du CHUSJ](#) et être supervisé par un chercheur disposant d'un statut valide au centre de recherche ;
- Pièce justificative requise : confirmation d'inscription à la Direction de l'enseignement ;
- Durée : selon la durée d'inscription à la Direction de l'enseignement ;
- Rémunération : facultative.

Fellow MD :

- Conditions : la personne désirant faire un fellowship en recherche doit être titulaire d'un MD ou être en voie de l'obtenir, et avoir été invité par un chercheur du CR-CHUSJ. Il doit préalablement faire une demande d'inscription à la [Direction de l'enseignement du CHUSJ](#).
- Pièce justificative requise : confirmation d'inscription à la Direction de l'enseignement ;
- Durée : selon la durée d'inscription à la Direction de l'enseignement ;
- Rémunération : aucune rémunération.

ANNEXE

Autres statuts

Étudiant visiteur de recherche :

- Conditions : l'étudiant doit être inscrit dans une autre université que l'Université de Montréal et doit s'inscrire dans le programme d'Étudiant Visiteur de recherche de l'UdeM (des frais d'inscriptions s'appliquent). Pour être éligible, le candidat doit être encore aux études ou avoir été accepté dans un programme d'études à l'UdeM pour un trimestre ultérieur. [Pour plus de détails, consultez le site web.](#)
- Pièce justificative requise : Preuve d'inscription dans le programme à l'UdeM ;
- Durée : maximum 1 an ;
- Rémunération : facultative.

Employé :

- Un étudiant peut être embauché sous un statut d'employé, lui permettant ainsi de commencer son travail en laboratoire avant son admission dans son programme d'étude. Ce statut implique le versement d'un salaire selon les conditions de la convention collective. Pour procéder à l'embauche de personnels, veuillez communiquer avec les [Ressources humaines](#) du centre de recherche.

Ne sont PAS acceptés au Centre de recherche

Bénévole

- Selon les règlements en vigueur, aucun bénévole ne peut être accueilli dans les laboratoires du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine. Les bénévoles doivent obligatoirement passer par le Service des bénévoles du CHU Sainte-Justine pour un poste déjà défini par le service et selon les besoins établis par celui-ci.

Pour toutes questions à propos des étudiants et stagiaires :

Marianne Arteau, M.Sc.
Responsable, Affaires académiques
Direction de la recherche
Bureau 1.17.106
514-345-4931 poste 3097
marianne.arteau.hsj@ssss.gouv.qc.ca